

Une question sur ...

Le Livret A - Associations ?



Un placement sûr, souple et attractif...

● Associations bénéficiaires

L'ouverture d'un livret A est réservée aux associations loi 1901 déclarées et associations de droit local, non soumises à l'impôt sur les sociétés au titre de leur activité. Un seul livret par association est autorisé.

● Un taux attractif, sans frais

Le taux du livret A est réglementé par les pouvoirs publics, qui le fixent 2 fois par an, les 15 janvier et 15 juillet pour une application le 1er du mois suivant, sur la base de l'inflation et des taux courts du marché interbancaire.

En cas de circonstances exceptionnelles, ils peuvent procéder à une révision intermédiaire le 1er mai ou le 1er novembre.

● Sécurité et souplesse

Le montant maximum du capital placé sur le livret A est de 76 500€, hors intérêts. Il est garanti par l'Etat. Le montant minimum est de 10€. L'épargne est disponible à tout moment.

● Vous avez déjà un livret A ?

Dans le cas où votre livret A actuel n'a pas atteint le plafond de 76 500€ capital (+ intérêts), il vous est conseillé de le clôturer et d'en ouvrir un nouveau.

Soit il dépasse le plafond : il vous est conseillé de vous rapprocher de votre chargé de clientèle afin de procéder à un transfert, une procédure imposée par la réglementation et qui peut prendre plusieurs semaines.

● Une affectation solidaire

La majeure partie de l'épargne recueillie sera centralisée par la Caisse des dépôts et Consignations et affectée au financement du logement social. Le solde sera une ressource utilisée par la banque pour financer les PME, les associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) répondant à la définition des PME communautaires, ainsi que les investissements d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens à usage d'habitation principale ou secondaire réalisés par des particuliers, les personnes physiques qui exercent une activité professionnelle, ou les copropriétés.

Contact :

Emilie DELATTRE
Chargée de clientèle au Crédit
Coopératif de Dunkerque
Tél : 03 28 65 86 10
emilie.delattre@credit-cooperatif.coop

Source : Fiche réalisée par le Crédit Coopératif